



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédagogie

Question écrite n° 1807

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences de la méthode pédagogique appelée « séquences ». Si l'on prend l'exemple des manuels de français du collège et du lycée, ceux-ci sont ainsi organisés en « séquences ». Or, il s'avère que l'apprentissage de cette matière est rendu beaucoup plus difficile en raison de l'utilisation de cette méthode. Il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Les programmes de français actuellement en vigueur au collège et au lycée préconisent comme modalités pédagogiques le décloisonnement et le travail en séquences. Toutes les disciplines construisent leur progression sur des unités d'enseignement fondées sur l'apprentissage d'une notion, d'une forme, d'une époque, d'une opération intellectuelle... Le français, lieu d'apprentissages multiples, doit essayer d'unifier les activités afférentes. C'est ce qu'on a pris l'habitude de nommer « séquence ». La séquence se définit donc comme une modalité d'organisation du travail et des activités conduites dans la discipline, dans un temps donné. Ce mode d'organisation est indissociable du principe de décloisonnement. Les activités (lecture, écriture, expression orale, étude de la langue), et donc les apprentissages correspondants, sont articulés entre eux et peuvent être réinvestis. En aucun cas, la séquence n'est une obligation faite à l'enseignant de tout lier étroitement, notamment pour l'étude de la langue. Suite à un certain nombre de dérives, le groupe d'experts chargé de la réécriture des programmes de français du collège réfléchit à un assouplissement de la séquence pour l'étude de la langue. Ainsi, il sera clairement précisé dans les programmes que la grammaire et l'orthographe ont leur propre progression et peuvent faire l'objet de séances spécifiques. Cette mise au point devrait permettre d'assurer un enseignement de la langue plus méthodique et plus efficace.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1807

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 juillet 2007, page 5030

Réponse publiée le : 23 octobre 2007, page 6546